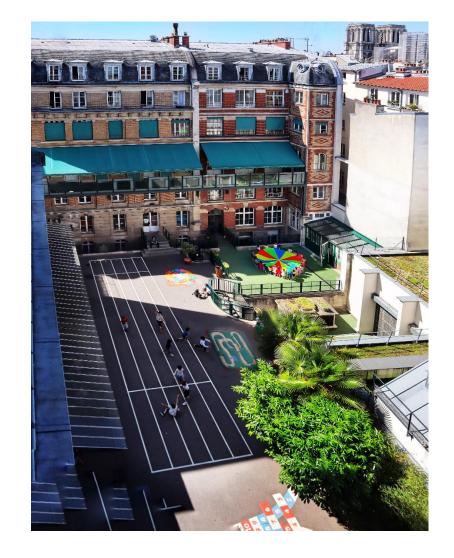


Pour bien vivre ensemble à l'école Sainte Catherine



A destination des parents

Horaires de l'école

Maternelle: 8h40-11h20 / 13h30-16h20

Primaire: 8h40 – 12h00 / 13h30 – sortie échelonnée

CP/CE1 16H25 CE2 16H30 CM1 CM2 16H35

Les enfants sont accueillis à partir de 8h le matin et de 13h20 l'après-midi. Les parents laissent leur enfant à la porte de la cour sans y entrer.

A l'école, les parents sont responsables du retard de leur enfant, à 8h40, la cloche sonne et les élèves montent en classe avec leur enseignant.

<u>Au-delà de 8h40, la porte d'accès à la cour est fermée et les enfants sont en retard</u>. Ils doivent monter au secrétariat et récupérer un billet de retard à faire signer.

- Les retards sont indiqués dans le cahier de correspondance. A partir de 3 sur une même période, ils seront notés dans le livret scolaire et l'enfant devra attendre la récréation pour accéder à sa classe.
- En cas d'absence, l'enseignante et le secrétariat doivent être prévenus par mail sur Ecole Directe avant 9h.

Les rendez-vous de médecin, dentiste... doivent être pris en dehors du temps scolaire, sauf urgence.

Le respect par chacun des horaires et du calendrier des vacances est nécessaire au bon fonctionnement de la classe. Il est un signe de considération envers les camarades et l'enseignante de votre enfant.

Entrée, hall et cour de récréation

- Pour des raisons de sécurité, les parents veillent à faciliter l'entrée et la sortie des classes en quittant rapidement le hall d'entrée et le trottoir. Les enfants ne seront remis qu'aux personnes nommément désignées par les parents.
- Il est strictement interdit de stationner devant l'entrée de l'école. Nul n'est autorisé à communiquer les codes des portes d'entrée ni à laisser pénétrer

- <u>une personne inconnue</u>. Chacun veille à ce que la porte d'entrée soit bien fermée et signale aussitôt toute anomalie.
- Le hall étant un lieu commun à tout l'immeuble, il est interdit d'y goûter.
- Tous les enfants présents dans la cour à 16h50 resteront à la garderie ou à l'étude jusqu'à 18h. La porte de la cour ferme à 16h50.

Lien entre l'école et la famille

- Le cahier de correspondance (rouge) doit être consulté chaque jour par les parents et signé dès qu'un mot y figure. Il permet aux parents et aux enseignants de prendre rendez-vous et de signaler toute information utile (justification d'absence, sortie scolaire, souci de l'enfant...)
- La participation aux sorties éducatives et aux activités sportives est obligatoire. Ne restent à l'école que les enfants ayant une contre-indication médicale avec un certificat médical.
- Les cahiers de Français et de Mathématiques sont remis régulièrement pour être signés par les parents.
- Les livrets de compétences :
 - O Des élèves de maternelles sont mis en ligne 2 fois dans l'année (janvier et juin). Les enfants de TPS n'ont qu'un seul bilan en fin d'année.
 - O Des élèves du primaire sont mis en ligne 3 fois dans l'année (décembre, mars, juin)

Un code d'accès est collé dans le cahier de correspondance.

- Le point de rencontre pour un rendez-vous avec l'enseignant est devant le secrétariat. Les parents ne circulent pas dans l'école sans y avoir été invités.
- Les enfants n'apportent ni bijoux, ni objets de valeur ou électroniques, ni parapluie. L'école n'est pas responsable en cas de casse, perte ou vol.
- Pour les anniversaires fêtés en classe, nous vous demandons de prévoir des gâteaux sans crème et facilement portionnables.

Ces règles de vie ont pour objectif de faciliter le fonctionnement de l'école et ainsi permettre à tous de travailler agréablement, paisiblement et en toute sécurité.

Signature des parents



Pour bien vivre ensemble à l'école Sainte Catherine



A destination des élèves

Pour bien vivre ensemble:

- J'arrive à l'heure.
- Je suis poli, j'utilise les mots : bonjour, au revoir, s'il vous plaît, pardon, merci...
- J'utilise un langage correct, sans parole blessante ni gros mot.
- Je suis respectueux des adultes et des enfants qui m'entourent. Je suis attentif aux plus petits et ne les bouscule pas, je ne me moque pas.
- J'écoute les conseils et je fais de mon mieux pour les appliquer.
- Je suis respectueux de mon travail et de celui des autres.
- Je suis respectueux des locaux et des règles de sécurité dans l'école et en sortie.
- Il m'est strictement interdit de circuler seul dans l'établissement.
- Je suis responsable de mes vêtements et de mon matériel. Tout objet doit être marqué à mon nom.
- Ma tenue vestimentaire est adaptée à la vie scolaire : vêtements pratiques et décents (ni trop courts, ni trop décolletés, pas de tenue de plage).
 Maquillage, vernis, tatouage éphémère, sont interdits.
 - Une tenue spécifique est demandée pour le sport : survêtement ou short, polo ou T-shirt blanc de l'école (vendu par l'Apel de l'école), chaussures de sport. Les filles doivent avoir les cheveux attachés.
 - o En maternelle, le port d'une blouse est obligatoire.
- Je laisse les bijoux et objets de valeur ou électroniques à la maison.
- L'usage du téléphone portable est strictement interdit au sein de l'école. Si un téléphone est vu ou entendu il sera remis à la Directrice et les parents de l'élève devront venir le récupérer.

Les récréations

• Elles sont surveillées dans la cour, il est interdit de rester seul sans surveillance dans le préau, dans une classe ou ailleurs.

- Dans la cour, sont autorisés : les petites billes, les élastiques, les jeux de cartes classiques, les cordes à sauter et les ballons en mousse uniquement, sauf les jours de pluie. Les gadgets sont interdits.
- La cour des maternelles est réservée aux plus jeunes.
- L'argent n'est autorisé que les jours de vente de goûters par l'Apel.
- En cas de conflit, je dois m'adresser à l'adulte présent.

A la cantine

- Je me lave les mains avant de passer à table.
- Seuls les enfants responsables du service sont autorisés à se lever.
- Je suis poli, je me tiens correctement et je mange proprement.
- Je goûte à chaque plat.
- Je ne joue pas avec la nourriture, je parle calmement.
- En cas de non-respect, je serai mis à l'écart pour déjeuner seul à une table.

Etude – Activités périscolaires

- La cour est surveillée par un surveillant de 16h30 à 17h.
- Avant de monter, je ramasse les restes de mon goûter, je passe aux toilettes et je me lave les mains.
- L'étude ou l'atelier débute à 17h00 et la porte de la cour ferme.
- Pendant l'étude, je ne remonte pas en classe chercher ce que j'ai oublié.
- L'étude et les activités se terminent à 18h. Il n'est pas autorisé de rester dans la cour au-delà de 18h.

Ces règles de vie ont pour objectif de faciliter le fonctionnement de l'école et ainsi permettre à tous de travailler agréablement, paisiblement et en toute sécurité.

Si je ne respecte pas ces règles, je m'expose à une sanction (punition, retenue puis exclusion temporaire) qui me permettra de réfléchir et de progresser.

Signature de l'élève

Signature des parents